

avril. 2009

No.324



RTV-SER Infolettre

• AUGMENTATION

AUGMENTATION

Notez qu'au 141^e jour de travail de cette année, soit le deux avril 2009, notre salaire annuel sera augmenté de 2%. Toute autre augmentation sera le fruit des négociations qui s'amorceront cet automne. À suivre...

• LE REDOUBLEMENT

LE REDOUBLEMENT

Selon les lois et règlements en vigueur, un élève peut redoubler, mais de façon exceptionnelle et sous certaines conditions; sur demande des parents, et s'il existe des motifs raisonnables de croire que cette mesure est nécessaire, la direction d'école peut autoriser le redoublement. Cependant, cette mesure ne peut s'appliquer qu'une seule fois au cours du primaire. Il s'agit d'une mesure d'exception, mais qui peut être appliquée si c'est dans l'intérêt de l'élève.

▪ Loi sur l'instruction publique, article 96.18

Le directeur de l'école peut exceptionnellement, dans l'intérêt d'un élève qui n'a pas atteint les objectifs et maîtrisé les contenus notionnels obligatoires de l'enseignement primaire au terme de la période fixée par le régime pédagogique pour le passage obligatoire à l'enseignement secondaire, sur demande motivée des parents et selon les modalités déterminées par les règlements du ministre, admettre cet élève à l'enseignement primaire pour une année additionnelle, s'il existe des motifs raisonnables de croire que cette mesure est nécessaire pour faciliter son cheminement scolaire.

▪ Régime pédagogique, article 13.1

À l'enseignement primaire, le directeur de l'école peut, exceptionnellement, dans l'intérêt d'un élève, lui permettre de rester une seconde année dans la même classe s'il appert de son plan d'intervention que cette mesure est celle qui, parmi celles possibles, est davantage susceptible de faciliter son cheminement scolaire.

Cette mesure, qui ne peut être utilisée qu'une seule fois au cours de l'enseignement primaire, ne doit pas avoir pour effet de permettre le passage de cet élève au secondaire après plus de 6 années d'études primaires, sous réserve du pouvoir du directeur, au terme de cette période, de l'admettre à l'enseignement primaire pour une année additionnelle conformément à la Loi.

• CONGÉ DE PRIMES

CONGÉ DE PRIMES

Le congé de primes d'assurance-vie et invalidité longue durée débutera avec la **première paie du mois de mai** et prendra fin en août 2009.

• RÉDUCTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LES CLASSES ?

RÉDUCTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LES CLASSES ?

La ministre Courchesne a annoncé son intention de réduire le nombre d'élèves par classe, et ce dès l'automne prochain. Son Plan d'action prévoit **une diminution de 20%** pour les écoles situées en milieux défavorisés, et ce jusqu'à la cinquième secondaire; les autres écoles verraient **une diminution de 10%** du nombre d'élèves par classe. À suivre...

• LISTE D'ANCIENNETÉ

LISTE D'ANCIENNETÉ

Les listes d'ancienneté ont été envoyées aux écoles au début de mars et devraient être affichées dans les salles de profs; demandez à votre délégué (e) si vous ne pouvez la trouver. La liste est aussi sur notre site web; elle est mise à jour : www.rtu-ser.ca Un code d'accès est cependant demandé pour les consulter; votre délégué vous le donnera, ou sinon, nous nous ferons un plaisir de vous le donner au 450 465 2523.

• COMPÉTENCES TRANSVERSALES

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Combien faut-il en évaluer ? À quelle fréquence ? Il faut en évaluer **au moins une** à la fin de la première année d'un cycle, au moyen d'un commentaire. Il faut aussi en évaluer au moins une lors du bilan des apprentissages, toujours par un commentaire. À noter qu'il n'y a **aucune obligation d'évaluer toutes les compétences transversales**, ni même au bilan des apprentissages. Il faut croire que le législateur n'y voyait pas grande importance...

• LA CULTURE D'ENTREPRISE IMPORTÉE À L'ÉCOLE ?

LA CULTURE D'ENTREPRISE IMPORTÉE À L'ÉCOLE ?

La commission scolaire fait actuellement auprès des écoles la promotion d'un mode d'organisation scolaire importé du secteur privé : l'« **organisation apprenante** », ou les fameux *professional learning communities*. Il s'agit en gros de s'assurer de l'adhésion de tous les membres d'une organisation, au service d'une vision commune, celle-ci axée **sur des objectifs mesurables de réussite**. Le MELS a donné de la formation en ce sens aux gens des commissions scolaires; les directions d'écoles sont appelées à mousser ce mode de gestion dans leurs écoles. Les enseignants sont maintenant sollicités pour adhérer à ce type d'organisation scolaire, entre autres pour la définition des **projets éducatifs** et des **plans de réussite** de leur école. Parallèlement à ça, le gouvernement libéral a modifié la Loi sur l'instruction publique pour intégrer des **mécanismes qui obligeront les commissions scolaires à atteindre des pourcentages de réussite** établis par le Ministère. La loi prévoit aussi des **partenariats** entre les écoles et les commissions scolaires, pour s'assurer que les écoles contribuent à l'atteinte de ces objectifs provinciaux de réussite. Commissions scolaires et écoles s'exposent à des **mesures correctives** si elles tardent trop à atteindre les indicateurs de réussite. Nous vous invitons à discuter de cette question avec votre direction d'école, puisque le choix du mode d'organisation relève de l'équipe école. Soit dit en passant, faudrait qu'on nous explique pourquoi on demande aux écoles d'imiter le modèle du monde des affaires alors que nous assistions à son échec...

• **RECHERCHONS
PROCÈS-
VERBAUX DU
CONSEIL
D'ÉCOLE...**

• **NOUVEAUX
BULLETIN -
MATERNELLE**

RECHERCHONS PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ÉCOLE...

Ça nous aiderait grandement si les procès-verbaux des réunions de votre Conseil d'école nous parvenaient régulièrement. Nous les lisons tous, puisque c'est une bonne façon pour nous d'être au fait de ce qui se passe dans nos 25 écoles; aussi, ces procès-verbaux nous permettent d'offrir un meilleur soutien à nos membres. Merci !

NOUVEAUX BULLETIN - MATERNELLE

Une équipe restreinte d'enseignantes a collaboré à la mise à jour du nouveau bulletin de la maternelle. Ce bulletin sera dévoilé aux enseignantes et enseignants de la maternelle le 26 mai prochain.

Michel Gagnon

Président, Syndicat des enseignants de Riverside